



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU  
13/02/2019**

**Nombre d'élus :**

- en exercice : 31
- présents : 20
- procurations : 4
- Suppléants : 2
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 26

**Date de la convocation :** 30/01/2019

**Conseil syndical :** 13/02/2019

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
19/02/2019

**Affichage syndical le :** 19/02/2019

**Étaient présents :** Max VINCENT, Pierre GOUVERNEYRE, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MAZOYER, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Gérard KECK, Bernard COQUET, Jean-Michel CARON, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

<b>Absents représenté(s) :</b>	<b>Par :</b>
Claire BELLE	Michel BALAIS
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Bernard BOURBONNAIS	Françoise MAUPAS
Denis VERKIN	Eric MAZOYER

**Étai(en)t absent(s) :**

Antoine DUPERRAY, Marc GRIVEL, Claire BELLE, Denis VERKIN, Laurent MONCEL, Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Olivier PERROT. Jean-Claude GRANGE et Isabelle CEYRON, arrivés en cours de séance n'ont pas pris part aux votes.

**Secrétaire de Séance élu :**

Françoise MAUPAS.

Le **mercredi 13 février 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 30/01/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

*Délibération conseil syndical n° 2019-02-06*

MODIFICATION DU BAIL DU BATIMENT D'EXPLOITATION CHEVRERIE : FROMAGERIE SUR LA COMMUNE DE LIMONEST AU  
PROFIT D'ADRIEN BOUNEAU DE LA FERME DE L'HERMITAGE  
RAPPORTEUR : PIERRE GOUVERNEYRE – VICE-PRÉSIDENT A L'AGRICULTURE

En date du 22 octobre 2008 lors du conseil syndical, les élus du SMPMO ont délibéré favorablement pour mettre à bail le bâtiment de la chèvrerie au profit de Monsieur Alain Blin.

Depuis, Monsieur Adrien Bouneau a repris l'exploitation, il paraît donc nécessaire de régulariser la situation administrative de cette location et de passer un nouveau bail.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité les modifications présentées et autorise le président du SMPMO à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce bail.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 13/02/2019*

Max Vincent,  
Président

A blue circular stamp of the Syndicat Mixte des Monts d'Or is visible. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR" around the perimeter and a central emblem. A signature in black ink is written over the stamp.